

Édition 2012

Dans ce numéro :

Faire le point	1
Renseignements généraux	1
Planifier son temps	2
Gérer son stress	2
Techniques efficaces pour étudier	3
Quelques conseils pour réussir un examen	3
Quelques stratégies pour aider à mémoriser	4
Absence	5
Par souci de justice	5
Sortes d'épreuves	6
Tricher, c'est risquer...	6
Diplôme d'études secondaires	7
Relevé d'apprentissages et DES	7
Épreuves du Ministère	8-9-10
Horaire de juin 2012	11
Horaire d'août 2012	12
Coordonnées	13

Bulletin d'information sur les examens du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les reprises d'examens à la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean destiné aux élèves de 4^e et 5^e secondaire ainsi qu'à leurs parents.

Faire le point

Comme vous le savez, la réussite éducative est en partie tributaire des examens de fin d'année. C'est pourquoi il importe, à cette période, de faire le point. Le point non seulement sur les connaissances, les compétences et les habiletés qui seront évaluées, mais aussi sur tout ce que l'école vous a apporté. Tout au long de vos études primaires puis secondaires, vous avez appris à faire des découvertes, à relever des défis, à préciser la place que vous souhaitez occuper dans la société.

C'est à vous de prendre les moyens qui vous permettront de rencontrer vos objectifs et de réaliser vos rêves. Les Services éducatifs de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean vous souhaitent donc tout le succès que vous méritez.

L'équipe des Services éducatifs de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

Renseignements généraux

Le dernier bulletin de l'année contient un résultat à chacune des disciplines scolaires. Ce résultat doit être d'au moins 60 % pour confirmer la réussite de la discipline. Pour tous les examens, la note de passage est également fixée à 60 % par le Ministère. L'élève doit se présenter à l'épreuve à l'heure prévue à l'horaire. Le retardataire risque de se voir refuser l'accès à la salle d'examen.

La personne chargée de la surveillance peut en tout temps vérifier l'identité du candidat ainsi que le matériel à utiliser.

Si l'élève s'absente d'une épreuve unique sans motif valable, la mention « ABS » figurera sur son relevé des apprentissages pour le cours

correspondant à l'épreuve en question. Aucune unité ne sera alors accordée. Si l'élève le désire, il peut cependant se présenter à une session ultérieure.

De plus, les élèves de 4^e et 5^e secondaire reçoivent par la poste, vers la mi-juillet, un relevé d'apprentissage du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. C'est ce relevé qui est officiel et qui contient tous les résultats finaux étant donné que les résultats aux épreuves ministérielles y sont calculés. Si l'élève prévoit déménager pendant cette période, il doit communiquer sa nouvelle adresse au secrétariat de son école avant de quitter en juin.

« Rien ne sert de courir, il faut partir à point » Jean de La Fontaine

Planifier son emploi du temps : une question de méthode



AVANT UNE ÉPREUVE

L'année scolaire débute et se termine au même moment pour tous. Chacun a donc la possibilité de commencer l'étude dès que possible et non la veille de l'examen. Rien ne vaut un travail régulier qui facilitera grandement la révision finale des jours précédant l'examen.

Deux à trois semaines avant les épreuves, il importe de bien découper le temps de révision en fonction des disciplines à étudier et des difficultés que peuvent présenter certaines d'entre elles.

- Se faire un horaire ;
- Classer et organiser ses notes de cours ;
- Savoir doser les activités extra scolaires et ses études ;
- La veille de l'examen, réviser de façon détendue.

PENDANT UNE ÉPREUVE

Lire attentivement les directives

Les directives sont indiquées sur la page couverture de l'épreuve. Leur lecture attentive vous permettra de reconnaître clairement et rapidement les types de

questions auxquelles vous devrez répondre : à réponse choisie, à réponse construite (à développement) ou les deux.

Bien saisir le sens des questions

Soulignez les mots-clés de chaque question et faites bien la distinction entre la forme négative et positive. En effet, une bonne partie des erreurs commises dans une épreuve sont causées par une mauvaise compréhension des questions.

Établir un ordre de priorité

Le degré de difficulté des réponses peut varier d'une question à l'autre. Passez en revue l'ensemble des questions et répondez en premier à celles qui vous semblent les plus faciles. Cela vous aidera à mieux planifier votre temps et à conserver votre calme.

Bien ordonner ses idées

Si vous n'êtes pas certains de la réponse à une question à réponse choisie, procédez par élimination. En ce qui concerne les questions à réponse construite, rédigez un brouillon en prenant soin de bien dégager des idées-clés et ordonnez-les avec clarté.

Écrire lisiblement

Une écriture soignée facilite la lecture et permet au correcteur de suivre plus aisément le cours de vos idées.

*Découper son temps ;
Bien saisir le sens des questions ;
Établir un ordre de priorité ;
Ordonner ses idées ;
Écrire lisiblement.*

Savoir gérer son stress, c'est éviter de paniquer

À l'approche de la période d'examens, il est courant d'éprouver du stress. Selon les personnes, ce sentiment va d'une légère tension à une excitation qui frôle parfois la panique.

Si le stress n'est pas mauvais en soi, il peut cependant nuire s'il devient excessif. Il faut donc trouver des moyens de le dominer pour éviter d'avoir l'impression de perdre tous ses moyens au moment où, au contraire, on a besoin de se concentrer et de se calmer.

Pour vous aider à maîtriser votre stress, voici quelques conseils :

- Se donner une bonne méthode de planification du temps ;
- Adopter de saines habitudes de vie ;
- Avoir confiance en soi ;
- Se fixer des objectifs réalistes ;
- Adopter une attitude positive ;
- Prendre le temps de respirer ;
- Apprendre à se concentrer.

Des techniques efficaces pour étudier

Il est payant de prendre un moment chaque semaine pour relire ses notes de cours. C'est à ce moment que l'on peut identifier les notions bien acquises et celles qui causent problème. Il ne faut pas hésiter à solliciter des explications. Attendre ne fera qu'empirer la situation.

La compréhension est la première étape d'une étude efficace. Toutefois, celle-ci doit parfois être accompagnée d'une certaine dose de mémorisation, de « par-cœur », ce mal nécessaire. Certains vont opter pour la réécriture de ce qui est à mémoriser, d'autres choisiront plutôt une lecture répétée à haute voix.

Certains trucs mnémotechniques peuvent aussi aider. Par exemple, on pourra retenir les premières lettres d'une série d'éléments pour former un mot particulier, formuler les éléments à retenir sous la forme d'une comptine musicale, associer un geste à chaque terme à retenir, etc.

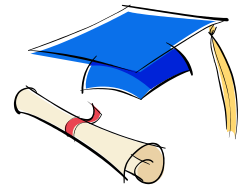
Il faut choisir aussi les endroits et les moments les plus favorables à l'étude, tel un lieu calme, intime et propre,

une posture et un éclairage appropriés. L'ajout d'une musique douce pourra plaire à certains alors que d'autres préféreront le silence complet. Ne pas oublier une pause de temps en temps pour reposer le cerveau. Chose certaine, s'installer devant la télévision n'est absolument pas à conseiller. De plus, pour bien étudier, il faut être en forme. Le manque de repos peut diminuer les facultés de mémorisation et de concentration. Un sommeil réparateur et de la nourriture saine permettent au corps de se refaire pour mieux performer, même intellectuellement.

Rien de mieux que la satisfaction du travail accompli et l'attitude positive pour mettre toutes les chances de réussite de son côté et activer la confiance en soi.

« Le vrai bonheur est dans le calme de l'esprit et du cœur »

Charles Nodier, écrivain français



Quelques conseils pour réussir un examen

Source : A. Gravel, C. Robillard et S. Robitaille, *Complètement métho – Trucs et astuces pour apprendre*, Beauchemin, 2002, p. 16-17. Texte reproduit avec l'autorisation de l'éditeur.

1. Inutile de tout relire en quelques minutes avant l'examen : cela ne fait qu'augmenter le stress.
2. Dès que je reçois ma copie, je prévois le temps de que je consacrerai à chaque partie de l'examen.
3. Je réponds d'abord aux questions dont je connais les réponses, puis je reviens aux autres.
4. Quand je lis une question, j'encercle ce qu'on me demande de faire; j'écris au besoin les éléments importants
5. J'utilise les stratégies de lecture, d'écriture ou de résolution de problème que je connais.
6. Si je sens le stress m'envahir, je prends de grandes respirations et je me dis : « Calme-toi, ça va bien aller » ou « Tu as fait une bonne préparation, aie confiance ».
7. Je me garde du temps pour réviser mes réponses, particulièrement celles dont je doute.

Quelques stratégies pour aider à mémoriser

L'ACRONYME

Il est parfois difficile de retenir l'ordre des actions dans une opération ou une suite d'événements, ou de se rappeler une liste de mots ou de notions. **L'acronyme consiste à créer un mot dont chaque lettre est liée à une notion à retenir.** Pour mémoriser des mots à l'aide de la stratégie de l'acronyme :

- ☺ Je fais d'abord la liste des mots ou des notions à retenir.
- ☺ J'invite un mot avec les premières lettres de ces mots ou de ces notions en déplaçant, au besoin, certains mots.
- ☺ Je répète plusieurs fois le mot ainsi formé tout en nommant les mots ou les notions que le mot inventé m'aide à retenir.

Exemple :

Pour retenir les quatre principales étapes du cycle de l'eau, je forme l'acronyme **PRÉC** : **pr**écipitation, **ru**issellement, **é**vaporation, **c**ondensation.

LA PHRASE-CLÉ OU L'HISTOIRE-CLÉ

La stratégie de la phrase-clé ou de l'histoire-clé consiste à inventer une phrase ou une histoire pour retenir des mots ou des idées. Pour mémoriser des mots ou des idées à l'aide de la stratégie de la phrase-clé ou de l'histoire-clé :

- ☺ Je précise d'abord les mots à retenir et je les note sur une feuille.
- ☺ J'invente une phrase ou une histoire à l'aide des mots à retenir : c'est ma phrase-clé ou mon histoire-clé.
- ☺ Je me fais une image mentale de ma phrase ou de mon histoire.
- ☺ Je me répète plusieurs fois cette phrase ou cette histoire : d'abord une minute après l'avoir inventée, puis 10 minutes plus tard, puis une heure après, puis encore le lendemain puis, enfin, au bout d'une semaine.

Attention! La phrase ou l'histoire inventée doit être la plus courte possible.

Exemple :

Je veux mémoriser le nom des différentes planètes. J'invente une phrase où la première lettre de chaque mot correspond à la première lettre du nom d'une planète.

« **M**on **v**ieux, **t**u **m**e **j**ettes **s**ur **u**ne **n**ouvelle **p**lanète. »

(**M**ercure, **V**énus, **T**erre, **M**ars, **J**upiter, **S**aturne, **U**ranus, **N**eptune, **P**luton.)

L'IMAGE MENTALE

La stratégie de l'image mentale est efficace : elle permet de **faire des liens entre les éléments d'information** en les organisant autour de quelques idées principales.

Pour mémoriser des idées à l'aide de la stratégie de l'image mentale :

- ☺ J'écris d'abord les idées-clés.
- ☺ Je regroupe les idées qui vont ensemble.
- ☺ J'illustre ces idées par un dessin.
- ☺ Je ferme ensuite les yeux et je visualise le dessin.

Exemple :

Je veux regrouper des renseignements sur les Iroquois. J'imagine des maisons longues, des champs de maïs et de haricots, des masques, des paniers d'osier, des pots en terre cuite, de la farine, des gens qui ont un mode de vie sédentaire.

LE MOT CROCHET

La stratégie du mot crochet permet de mémoriser des notions dont nous n'arrivons pas à nous souvenir. Cela consiste à **associer un mot difficile ou nouveau à un mot que nous connaissons très bien** et qui devient le mot crochet. Pour mémoriser un mot à l'aide de la stratégie du mot crochet :

- ☺ Je choisis d'abord le mot que je veux retenir et j'évalue sa difficulté.
Exemple : Je fais toujours l'erreur de mettre un « e » au mot « hôpital ».
- ☺ Je trouve un mot que je connais bien, qui devient le mot crochet.

Exemple : Je sais très bien que le mot « métal » ne prend pas de « e ».

- ☺ J'accroche le mot mémorisé au mot crochet.
- ☺ J'associe les deux mots par une image mentale et une phrase.

Exemple : J'accroche le mot « hôpital » au mot « métal » en créant une phrase comme celle-ci : « La porte de l'hôpital est en métal. »

- ☺ Je répète la phrase inventée plusieurs fois.

UNE STRATÉGIE EFFICACE POUR ÉPELER UN MOT

Pour apprendre à épeler un mot nouveau, que ce soit en français ou dans une autre langue :

- ☺ J'observe le mot et je le dis dans ma tête.
- ☺ Je ferme les yeux et je visualise les lettres qui forment le mot.

- ☺ Je cache le mot et je le réécris.
- ☺ Je vérifie si je l'ai écrit correctement.
- ☺ Je répète les deux dernières étapes au moins deux autres fois.

Les raisons valables pour justifier une absence aux épreuves

Si une absence est commandée pour des motifs valables, l'élève ne risque pas d'échouer.

Les motifs valables d'absence à un examen

Des événements importants comme une maladie grave ou un accident confirmés par une attestation médicale, le décès d'un proche ou une convocation au tribunal constituent des motifs valables d'absence.

La participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le service de la Direction de la sanction des études peut être possible.

Absence motivée

Un maximum de 16 unités pour l'ensemble des épreuves uniques de 4^e et 5^e secondaire en formation générale peuvent être accordées.

Que faire en cas d'absence motivée ?

L'élève doit présenter à l'école une copie de l'attestation

ou toutes autres pièces valables justifiant son absence.

Les conséquences d'une absence motivée sur le relevé des apprentissages de l'élève

L'élève se verra attribuer des équivalences représentées par la mention « EQU » sur son relevé des apprentissages seulement si la note de l'école, après modération est égale ou supérieure à la note de passage. Celui ou celle qui le désire pourra cependant se présenter à une autre session d'examen.

L'absence sans motif valable

La mention « ABS » figurera sur le relevé de notes de l'élève pour le cours correspondant à l'épreuve en question. Aucune unité ne sera alors accordée. Si l'élève le désire, il peut cependant se présenter à une session d'examen ultérieure.

Par souci de justice**DES QUESTIONS PEUVENT ÊTRE SUPPRIMÉES**

D'une année à l'autre, le Ministère veille à ce que les épreuves qu'il prépare présentent un degré de difficulté équivalent. En dépit de toutes les précautions prises en ce sens, il arrive que des erreurs ou des anomalies soient constatées au moment de la correction. Par exemple, le degré de difficulté de certaines questions peut être trop élevé, ce qui entraîne un taux d'échec anormalement haut. Si cela se produit, le Ministère supprime les questions trop difficiles et répartit les points sur les autres questions.

LA NOTE DU MINISTÈRE PEUT ÊTRE CONVERTIE

Si le fait de supprimer les questions trop difficiles ne suffit pas pour réduire le taux d'échec, le Ministère haussera légèrement les notes obtenues à l'épreuve en question en se basant sur l'analyse de l'ensemble des résultats à l'échelle du Québec. Cette opération s'appelle conversion. La note du Ministère, convertie ou non, compte pour 25 % en français écrit et pour une portion encore à préciser pour les autres disciplines.

LA NOTE ÉCOLE DE L'ÉLÈVE EST MODÉRÉE

La note de l'école compte pour une part plus ou moins importante de la note finale dans les disciplines pour lesquelles il y a épreuve unique ministérielle. Or, les notes des écoles ne sont pas toujours comparables entre elles parce que les épreuves varient d'une commission scolaire à l'autre, d'une école à l'autre, voire d'un enseignant à l'autre. Pour rendre les notes aussi équivalentes et objectives que possible, le Ministère modifie à la hausse ou à la baisse la note de l'école de chaque élève après avoir comparé la note moyenne du groupe de chacun pour l'année en cours à la note moyenne obtenue par ce même groupe à l'épreuve unique.

C'est ce qu'on appelle la modération. Celle-ci ne peut jamais faire échouer un élève qui a obtenu la note de passage aux épreuves de l'école et à l'épreuve unique.

Notez aussi que le résultat final d'une discipline dont l'épreuve de fin d'année est ministérielle ne peut être inférieur au résultat obtenu à l'épreuve ministérielle elle-même.

Les diverses sortes d'épreuves

Avant de détailler chacune des épreuves ministérielles, il est important de faire les distinctions suivantes :

Épreuve unique ministérielle

Épreuve obligatoire préparée par le MELS pour tous les élèves du Québec ayant suivi le cours correspondant. Elle est imposée dans des matières obligatoires aux fins de la sanction des études.

Épreuve d'appoint

Épreuve préparée par le MELS et offerte aux écoles pour utilisation facultative. Si votre école a décidé de l'utiliser, elle devient obligatoire pour tous les élèves de l'école ayant suivi le cours correspondant.

Épreuve de commission scolaire

Épreuve préparée par la commission scolaire et utilisée

obligatoirement par tous les élèves de la commission ayant suivi le cours correspondant.

Épreuve prototype

Épreuve facultative ne figurant pas à l'horaire dans la session d'examen du MELS. Elle vise à soutenir l'appropriation d'un nouveau programme et la mise en place de pratiques pédagogiques à l'égard des compétences.

Épreuve obligatoire

Épreuve obligatoire préparée par le MELS et administrée dans des conditions uniformes et à une date retenue dans un horaire officiel pour les élèves du Québec dans certaines matières.

Situation d'apprentissage et d'évaluation

Une situation d'apprentissage et d'évaluation est une activité au cours de laquelle l'élève doit résoudre un problème par l'accomplissement d'une série de tâches visant la production d'un document ou d'une œuvre.

L'élève entreprend une démarche faisant appel à certaines connaissances, habiletés et compétences disciplinaires et transversales dans la réalisation de son œuvre qui peut toucher une ou plusieurs disciplines scolaires.

Pour juin 2012, la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean n'a pas retenu d'épreuve unique de commission

Tricher, c'est risquer de tout perdre

Chaque année, pendant la période des examens, des élèves sont surpris en train de tricher. Certains croient avoir trouvé la « méthode » pour tromper la vigilance des surveillants. Mais, lorsqu'ils se font prendre et qu'ils se voient expulsés de la salle d'examen, ils se retrouvent devant rien et souvent les conséquences sont graves.

Ce que la tricherie entraîne

Dans tous les cas de tricherie, c'est l'exclusion automatique. Les élèves pris en faute voient les lettres « ANN » (annulé) figurer sur leur relevé des apprentissages du MELS ou un « 0 » sur leur bulletin. Leur passage à la classe supérieure dans un établissement d'enseignement collégial peut ainsi être compromis.

Ce qui est interdit :

- Utiliser un appareil électronique (téléphone cellulaire, lecteur MP3, appareil photo, etc.) ;
- Utiliser délibérément un autre matériel que celui qui est autorisé par le Ministère ou l'école ;
- Avoir recours à d'autres renseignements que ceux qui sont permis ;
- Aider volontairement une autre personne ;
- Obtenir délibérément de l'aide d'une autre personne ;
- Essayer par divers moyens d'obtenir ou de connaître à l'avance les questions ou les sujets d'une épreuve.



Règles d'obtention du diplôme d'études secondaires

Le Ministère décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire. Parmi ces unités, il doit y avoir au moins 20 unités de la 5^e secondaire et les unités suivantes :

- 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire ;
- 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire ;
- 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire ;
- 4 unités de science et technologie OU 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire ;
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire ;
- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire ;
- 2 unités d'éthique et culture religieuse OU d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.



Le relevé des apprentissages et le diplôme



Après chaque session d'examens, le Ministère fait parvenir à l'élève un relevé des apprentissages afin de l'informer, ainsi que ses parents, des résultats obtenus. Il s'agit d'un document officiel sur lequel apparaissent les notes des épreuves du Ministère et des épreuves de l'école. L'élève qui reçoit, vers la mi-juillet, un relevé des

apprentissages incomplet, doit attendre la deuxième publication des résultats vers la fin juillet avant de demander les notes manquantes à la personne responsable de l'évaluation dans sa commission scolaire. Les explications pour bien lire le relevé des apprentissages se retrouvent au verso de celui-ci. Le diplôme, quant à lui, vous parvient par la poste vers la mi-septembre

Informations supplémentaires dans la « Foire aux questions »
http://www.mels.gouv.qc.ca/sanction/foire_questions.htm

Les épreuves, matière par matière

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE 5^e secondaire

En 5^e secondaire, l'évaluation du français langue maternelle porte sur les quatre aspects de la communication (écrire, lire, parler et écouter) exprimés en trois compétences.

Écrire des textes variés	50 %
Lire et apprécier des textes variés	40 %
Communiquer oralement selon des modalités variées	10 %

Les épreuves comprennent la préparation, la réalisation et la révision ou l'évaluation de la démarche. L'interdépendance des compétences est prise en considération. Ainsi, une épreuve d'écriture peut inclure des tâches de lecture ou de communication orale et vice-versa.

Aucune unité n'est rattachée à un volet en particulier. C'est la note globale provenant des résultats obtenus aux différents volets qui permettra l'attribution des unités du programme de français langue maternelle.

En plus d'obtenir une note globale de 60 % ou plus en français de 5^e secondaire, l'élève devra obtenir un résultat d'au moins 50 % dans chacune des trois compétences.

ÉCRITURE (132-520)

Épreuve unique ministérielle

L'épreuve unique d'écriture relève de la famille de situations « Appuyer ses propos en élaborant des justifications et des argumentations ». Le jeudi précédent la date de l'épreuve, l'élève accomplit des tâches préparatoires dont la lecture de textes courants, discussion avec ses pairs afin de consolider ses idées sur le sujet abordé et la préparation d'une feuille de notes. Seul l'original de cette feuille est permis au moment de l'épreuve. Il ou elle rédige ensuite une lettre ouverte dans le but de démontrer une manière de penser ou de convaincre un destinataire donné.


En écriture, la note globale de l'élève porte sur cinq critères d'évaluation. Une attention particulière est accordée à l'orthographe. L'élève peut consulter au besoin ses feuilles de notes de lecture, un dictionnaire usuel ou spécialisé unilingue français, une grammaire ou un code grammatical et un recueil de conjugaison.

LECTURE (132-510)

L'évaluation de cette compétence est élaborée est sous la responsabilité de l'école.

COMMUNICATION ORALE (132-530)

L'évaluation de cette compétence est sous la responsabilité de l'école.



Les épreuves, matière par matière (suite)

HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Épreuve unique ministérielle

L'épreuve évalue la compétence *Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique*. Elle comporte des questions à réponse courte et une à réponse élaborée.

Les questions à réponse courte visent à évaluer des opérations intellectuelles associées à la compétence *Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique*. L'ensemble des opérations intellectuelles est évalué dans les questions à réponse courte. Les questions à réponse courte abordent les quatre réalités sociales suivantes : Population et peuplement, Économie et développement, Culture et mouvements de pensée et Pouvoir et pouvoirs. Chaque question peut faire appel à une ou des connaissances historiques liées à une réalité sociale et elle peut porter sur une ou plusieurs périodes.

La question à réponse élaborée vise à évaluer si l'élève est en mesure de fournir une explication qui met en évidence l'évolution de la société québécoise sur une période déterminée de son histoire. Cette question aborde l'une des quatre réalités sociales suivantes : Population et peuplement, Économie et développement, Culture et mouvements de pensée et Pouvoir et pouvoirs. Elle peut faire appel à une ou des connaissances historiques liées à la réalité sociale abordée et elle peut porter sur une ou plusieurs périodes. La question à réponse élaborée respecte l'angle d'entrée de la réalité sociale abordée.

L'épreuve porte sur l'ensemble du programme. Tous les tableaux, graphiques, organigrammes, cartes, illustrations nécessaires à l'élève pour exécuter les tâches demandées sont fournis. Les dictionnaires, les manuels ou les autres documents, incluant les notes de cours ne sont pas autorisés.

ANGLAIS LANGUE SECONDE

5^e secondaire

Pour le programme de base, l'évaluation de l'anglais langue seconde en 5^e secondaire porte sur les 3 compétences suivantes : interaction orale, compréhension de textes et production de textes. La note finale est calculée selon la pondération établie par le ministère.

INTERACTION ORALE (134-510) ET PRODUCTION DE TEXTES (134-530)

Épreuves uniques ministérielles

L'évaluation de ces compétences comprend une tâche préparatoire non-évaluée, une discussion en équipe de 4 pour évaluer la compétence 1 et l'écriture d'un texte d'opinion afin d'évaluer la compétence 3.

La discussion, effectuée en mai, portera sur des textes lus et discutés en classe dans le cadre de l'activité préparatoire.

Durant l'administration de l'épreuve d'écriture, uniquement les documents suivants seront autorisés :

- un dictionnaire anglais,
- un dictionnaire bilingue (anglais et une autre langue),
- un dictionnaire des synonymes (épreuve d'écriture uniquement),
- un précis ou code de grammaire anglaise (épreuve d'écriture uniquement),
- le cahier de préparation (Préparation Booklet) (tâche préparatoire et interaction-orale)

L'élève qui obtient une note globale inférieure à 60 % pour le cours d'anglais de 5^e secondaire n'est pas tenu de reprendre l'épreuve dans son ensemble, mais a le droit de reprendre la compétence pour laquelle il a obtenu une note inférieure à 60 %. Il est cependant à noter que la tâche préparatoire doit être complétée, et ce, peu importe la compétence ciblée.



Les épreuves, matière par matière (suite)

MATHÉMATIQUE

Épreuve unique ministérielle

Pour chacune des séquences de mathématique : Sciences naturelles (ST), Culture, société et technique (CST) et Technico-sciences (TS), une épreuve d'une durée de 3 heures, portant sur la compétence « Déployer un raisonnement mathématique » sera administrée.

La correction de la section A des épreuves est sous la responsabilité du Ministère. Cette correction se fera à l'aide des réponses consignées sur la feuille de réponses à lecture optique. La correction des sections B et C des épreuves uniques est sous la responsabilité de la commission scolaire.

SCIENCE ET TECHNOLOGIE (ST) *Épreuve unique*

APPLICATIONS TECHNOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES (ATS) *Épreuve unique*

Pour les parcours de formation ST et ATS, une épreuve ministérielle écrite sera administrée. Cette épreuve porte sur la compétence « Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques ». Les autres compétences « Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique » et « Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie » sont évaluées par des épreuves pratiques d'établissement à une date choisie par l'école.

La correction de la section A des épreuves est sous la responsabilité du Ministère. Cette correction se fera à l'aide des réponses consignées sur la feuille de réponses à lecture optique. La correction des sections B et C des épreuves uniques est sous la responsabilité de la commission scolaire.



Horaire des épreuves ministérielles, juin 2012

DATE	ÉPREUVE MINISTÉRIELLE	CODE
JEUDI, 26 AVRIL 2012	FRANÇAIS ÉCRITURE, 5 ^e SECONDAIRE REMISE DU CAHIER PRÉPARATOIRE (ÉPREUVE UNIQUE)	132-520
MAI OU JUIN 2012	ANGLAIS, 5 ^e SECONDAIRE INTERACTION ORALE (ÉPREUVE UNIQUE)	134-510
JEUDI, 3 MAI 2012 9 H À 12 H 15	FRANÇAIS ÉCRITURE, 5 ^e SECONDAIRE (ÉPREUVE UNIQUE)	132-520
DU 3 AU 15 MAI 2012	FRANÇAIS, FIN DU 1 ^{er} CYCLE LECTURE ET ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES (ÉPREUVE OBLIGATOIRE)	132-208
MERCREDI, 16 MAI 2012 9 H À 12 H	FRANÇAIS, FIN DU 1 ^{er} CYCLE ACTIVITÉ D'ÉCRITURE (ÉPREUVE OBLIGATOIRE)	132-208
MERCREDI, 6 JUIN 2012 9 H À 11 H	ANGLAIS, 5 ^e SECONDAIRE PRODUCTION ÉCRITE (ÉPREUVE UNIQUE)	134-530
VENDREDI, 15 JUIN 2012 9 H À 12 H	HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ, 4 ^e SECONDAIRE (ÉPREUVE UNIQUE)	087-404
LUNDI, 18 JUIN 2012 9 H À 12 H	MATHÉMATIQUE, 4 ^e SECONDAIRE TECHNICO-SCIENCES (RAISONNEMENT EN MATHÉMATIQUE) SCIENCES NATURELLES (RAISONNEMENT EN MATHÉMATIQUE) (ÉPREUVES UNIQUES)	064-420 065-420
MARDI, 19 JUIN 2012 9 H À 12 H	SCIENCE ET TECHNOLOGIE, 4 ^e SECONDAIRE ÉPREUVE ÉCRITE (ÉPREUVE UNIQUE)	095-410
	APPLICATIONS TECHNOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES, 4 ^e SECONDAIRE ÉPREUVE ÉCRITE (ÉPREUVE UNIQUE)	057-410
JEUDI, 21 JUIN 2012 9 H À 12 H	MATHÉMATIQUE, 4 ^e SECONDAIRE CULTURE, SOCIÉTÉ ET TECHNIQUE (RAISONNEMENT EN MATHÉMATIQUE) (ÉPREUVE UNIQUE)	063-420

À votre école, un horaire complet vous sera remis avec toutes les épreuves de juin 2012.

Session de reprise d'examens, août 2012

La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean prévoit offrir une session de reprise d'examens pour les disciplines suivantes :

- Français
- Mathématique
- Anglais
- Science et technologie
- Applications technologiques et scientifiques
- Histoire et éducation à la citoyenneté
- Chimie et physique

D'autres disciplines peuvent s'ajouter à la liste, en fonction des besoins majoritairement manifestés.

Conditions d'admission : avoir déjà suivi le cours correspondant

Frais d'inscription : gratuit



Toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, au prêt de volumes et à l'endroit où se dérouleront les reprises d'examens seront acheminées aux élèves d'ici la fin de l'année scolaire par le service d'orientation de l'école.

Horaire des épreuves ministérielles, août 2012

ÉPREUVES EN LANGUE FRANÇAISE		
23 AU 25 JUILLET 2012		
Remise du cahier de préparation Français, écriture 5 ^e secondaire		132-520
30 JUILLET 2012		
08 H 30 – 11 H 45	Français écriture, 5 ^e secondaire	132-520
30 JUILLET 2012		
13 H – 16 H	Histoire et éducation à la citoyenneté, 4 ^e secondaire	087-404
31 JUILLET 2012		
9 H – 12 H	Mathématique, 4 ^e secondaire	063-420
	Culture, société et technique (Raisonner)	064-420
	Technico-sciences (Raisonner)	065-420
	Sciences naturelles (Raisonner)	065-420
Du 31 JUILLET 2012		
13 H – 16 H	Anglais interaction orale	134-510
2 AOÛT 2012		
9 H – 11 H	Anglais production écrite	134-530
3 AOÛT 2012		
9 H – 12 H	Science et technologie, 4 ^e secondaire, Épreuve écrite	055-410
	Application technologiques et scientifiques, 4 ^e secondaire, Épreuve écrite	057-410

En ce qui concerne les autres disciplines, les épreuves sont sous la responsabilité de la commission scolaire. Le calendrier et l'horaire seront distribués d'ici la fin de l'année scolaire par le service d'orientation de l'école.

Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

350, boul. Champlain Sud
Alma (Québec)
G8B 5W2

TÉLÉPHONE :
418-669-6000

TÉLÉCOPIE :
418-669-6351

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
dglstjean@cslacst-jean.qc.ca

Nous sommes sur le
Web !

Retrouvez-nous, à l'adresse :
www.cslacst-jean.qc.ca

L'étudiant et l'examen

L'étudiant ayant chômé toute l'année se trouvera fort dépourvu, quand l'examen fut venu. Pas un mot de vocabulaire, pas une règle de grammaire.

Il alla pour chercher sa copie, chez un étudiant son ami, le priant de lui prêter sa copie pour ne pas couler, « Jusqu'à la fin de l'examen, je la cacherai, sois-en certain. N'aie pas peur du principal, crois bien que je m'en fiche pas mal »

Mais l'ami n'est pas tricheur. Malheureusement pour son copain, ni aujourd'hui, ni tout à l'heure, il ne lui donnera un coup de main.

- Qu'as-tu fait cette année ?
- Je chômais, ne t'en déplaie.
- Tu chômais, j'en suis fort aise, eh bien, coule maintenant !

Linda Corriveau

*Tiré de Québec français, numéro hors série,
hiver 2000 p.63*

Responsable de la publication : Claudine Tremblay, directrice adjointe des Services éducatifs, en collaboration avec l'équipe des conseillers pédagogiques de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

Ce document est inspiré du document « Destination réussite » rédigé par les Services éducatifs de la formation générale des jeunes, Commission scolaire de la Vallée des Tisserands et adapté par la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.